

Marie-Françoise LACARIN

*Vice-présidente chargée des Solidarités,
de l'Enfance, de la Famille, de la Dépendance
et du Handicap*

Conseillère Générale du canton de Le Montet

A Cressanges,

le 3 février 2011

Madame Claude BREVAN
Présidente
Commission particulière du débat public sur
La R.C.E.A.
Passage d'Allier
45, place d'Allier
03000 MOULINS

Madame la Présidente,

En premier lieu, nous devons rappeler que la RCEA est un itinéraire national et européen dont l'achèvement doit replacer l'Allier comme un territoire à part entière et apporter la sécurité et la modernité de l'ensemble de l'itinéraire.

La mise à deux fois deux voies de la RCEA est une question vitale pour l'Allier, et ceci pour deux raisons majeures : la sécurité de nos concitoyens et le désenclavement de notre département.

Deux accidents mortels sur la RCEA ont à nouveau endeuillé l'Allier en ce début d'année.

Le premier est survenu le lundi 10 janvier, sur une section soi-disant sécurisée, puisque les deux sens de circulation sont séparés par un îlot en résine, configuration qui correspond à la solution alternative proposée par l'Etat, dans le cas où il ne donnerait pas suite à son projet de concession.

Le second est survenu le mardi 11 janvier, à proximité d'un radar fixe de contrôle des vitesses, dispositif lui aussi sensé sécuriser la RCEA, puisque la mise en place de radars fait partie du train de mesures de sécurité d'urgence que l'Etat a mis en œuvre sur cette voie, suite à la dramatique série d'accidents survenue en 2010.

Ces deux accidents démontrent, s'il en est encore besoin, que ce n'est pas le comportement des usagers qui est en cause, mais la configuration même de la voie, totalement inadaptée à l'importance et à la composition du trafic qu'elle supporte.

L'accidentalité de la RCEA est devenue insupportable, et seule une mise à deux fois deux voies est de nature à régler cette question.

Les usagers de la RCEA ont le droit d'utiliser une infrastructure offrant un niveau de sécurité équivalent à celui que l'on trouve sur l'ensemble du réseau routier national. Trop d'entre eux ont été les victimes ou les témoins de drames survenus sur cette route. Il ne s'agit pas de créer une nouvelle infrastructure, mais simplement de mettre à niveau et de sécuriser une route existante. Cette revendication est légitime et il est urgent de la satisfaire.

La question de la mise en concession, et donc du péage dont les usagers de la RCEA devront s'acquitter, paraît être la question centrale du débat public. Si l'on est attentif à l'expression de nos concitoyens, on entend une autre préoccupation forte : la RCEA a certes une fonction importante vis-à-vis de la circulation de transit, mais elle doit également assurer la desserte et l'irrigation du territoire, et pour cela il est indispensable que la totalité des échangeurs existants soit maintenue, et que les usagers locaux puissent bénéficier de la gratuité pour leurs déplacements locaux de cabotage entre deux échangeurs.

Nombreux en effet, sont les porteurs de projet qui s'intéressent au bocage bourbonnais et qui souhaitent développer une activité existante ou en implanter de nouvelles, mais l'insuffisance de la desserte de ce territoire, malgré les atouts dont ils disposent, est trop souvent réhibitoire.

.../...



Un secteur rural comme le bocage bourbonnais, sauf à se replier sur lui-même, a structurellement besoin d'accessibilité. Il a besoin de pouvoir exporter facilement ses productions, et s'il veut être attractif, il doit également pouvoir accéder aux services que l'on trouve dans les zones urbaines.

Seule une route moderne, capable d'assurer une desserte efficace et sécurisée, est à même d'assurer la desserte du bocage bourbonnais, son ouverture et le développement de son potentiel.

Sur une route à deux fois deux voies, les usagers ont besoin de services, ne serait-ce que de pouvoir s'arrêter pour faire une pause. Ces services font actuellement défaut sur la RCEA et cette situation n'est sans doute pas étrangère au déficit de sécurité de cette route.

En situation normale, le centre routier de Toulon est complètement phagocyté par les poids lourds qui, faute de trouver des aires de stationnement sur la RCEA, se rabattent sur cet équipement, nuisant ainsi à sa fonction.

En période de difficulté hivernale, et pour échapper à un stationnement en pleine voie sur la RCEA, les chauffeurs routiers n'ont d'autre alternative que celle des parkings et places publiques proches de la RCEA, à Montmarault notamment.

Des initiatives locales tentent de répondre aux besoins des usagers à Deux-Chaises, une station service 24h/24 s'est installée à la sortie de l'échangeur et un restaurateur a aménagé un parking pour les routiers, à Cressanges un projet de station service avec restauration rapide, parking, voir hôtel est à l'étude.

Ces initiatives qui essayent de conjuguer la satisfaction des besoins des usagers et l'activité locale ne doivent pas être ignorées. Elles doivent bien au contraire être encouragées et coordonnées. Deux-Chaises pourrait ainsi accueillir un parking sécurisé pour les poids lourds, le statut de village étape de Montmarault pourrait être conforté, et Cressanges pourrait être consacré aux autres besoins des usagers. Il est indispensable que l'Etat anime cette réflexion.

Pour accélérer l'aménagement de la RCEA, l'Etat propose la solution de la concession autoroutière, mais si l'on en juge par la façon dont il porte le dossier, il ne semble pas convaincu par cette solution.

Le débat public fait consensus sur un point : l'urgence de l'aménagement.

L'alternative proposée, une mise en sécurité de la RCEA qui, on le sait bien, n'est pas de nature à régler le problème de sécurité, puis un aménagement à deux fois deux voies au rythme actuel des financements n'est pas acceptable.

Il est regrettable que d'autres formules, celles par exemple du contrat de partenariat public privé ou celle du bail emphytéotique administratif, n'aient pas été sérieusement examinées. En l'état du dossier de concertation, il n'est pas possible de se forger une opinion sur ces formules alternatives et le débat se trouve de ce fait faussé.

Personne ne peut nier le besoin de sécurisation des déplacements sur la RCEA. Si la mise en concession de cet axe est la seule formule pour accélérer cet aménagement, il faudra alors que l'Etat, maître d'ouvrage de l'opération, fasse preuve de conviction. Cette mise en concession nécessite un délai de plusieurs années avant que les premiers travaux ne soient engagés et il n'est pas possible, dans cette attente, de rester inerte face à l'insécurité routière que connaît cette voie. Un programme de sécurisation, compatible avec la mise à niveau de la RCEA, doit être engagé sans délai.

Vous remerciant de votre implication dans l'animation du débat et de l'attention que vous avez apportée aux contributions de nos concitoyens

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de mes salutations distinguées.


Marie-Françoise LACARIN